

**LA TECHNOLOGIE AU COLLEGE EN 6<sup>ème</sup> : impact sur les horaires et les postes de professeurs**  
**si le projet de suppression de toutes les heures de Technologie est mise en œuvre dans un arrêté qui n'est pas encore publié au BOEN : modification ou remplacement de l'arrêté du 19 mai 2015 qui est actuellement le SEUL texte officiel en vigueur s'imposant aux Principaux des collèges pour préparer la rentrée 2023.**

Sources : STATISTIQUES 2020 - PUBLICATION 2021

- <https://www.education.gouv.fr/reperes-et-references-statistiques-2021-308228>
- <https://www.aefinfo.fr/depeche/661708-en-5-ans-la-part-de-contractuels-a-l-education-nationale-est-passee-de-145-a-22>
- [https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/outils/cartographie-interactive/#bbox=626929,5375828,126092,88745&c=indicator&f=TOTAL&i=equip\\_scolaire.nb\\_moy\\_eleves\\_coll&s=2021-2022&view=map53](https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/outils/cartographie-interactive/#bbox=626929,5375828,126092,88745&c=indicator&f=TOTAL&i=equip_scolaire.nb_moy_eleves_coll&s=2021-2022&view=map53)

HEURES DE TECHNOLOGIE EN 6 <sup>ème</sup>		
RUBRIQUES	NOMBRE ET CALCULS	RESULTATS DES CALCULS
Etablissements publics et privés en France	7 000 collèges 30 000 classes de 6 <sup>ème</sup>	
Total d'élèves en classe de 6 <sup>ème</sup>	825 000	
Nombre d'élèves par classe de 6 <sup>ème</sup>	25 à 30 par classe/ Moyenne : 27.5	
Nombre de classes de 6 <sup>ème</sup>	825 000 / 27.5	30 000 classes de 6 <sup>ème</sup>
Nombre minimal d'heures de Technologie	30 000 x 1 heure (autonomie du Principal du collège)	30 000 heures (minimum)
Nombre maximal d'heures de Technologie	30 000 x 1.5 heure 30 000 x 2 heures (autonomie du Principal du collège)	45 000 heures 60 000 heures

POSTES DE PROFESSEURS DE TECHNOLOGIE		
RUBRIQUES	NOMBRE ET CALCULS	RESULTATS DES CALCULS
Nombre de professeurs de Technologie exerçant en collège		
Service du professeur de Technologie	18 h ou 20 h (avec HSA imposées)	
IMPACT en postes équivalents temps plein et en heures (suppression au moins d'une heure demandée par la DGESCO)	30 000 / 20h 30 000 / 18h	1 500 postes équivalents temps plein supprimés 1 660 postes équivalents temps plein supprimés
IMPACT en postes et en pourcentage (suppression au moins d'une heure de Technologie demandée par la DGESCO)	(1 500 / 13 000) x 100 (1 660 / 13 000) x 100	12 % des postes de Technologie supprimés 13 % des postes de Technologie supprimés.
Nombre moyen de professeurs concernés, si nous retenons en moyenne 4 classes de 6 <sup>ème</sup> par collège	Moyenne nationale : 413 élèves par collège, 27 élèves par classe, 15 classe par collège Soit 4 classes de 6 <sup>ème</sup> par collège 13 000 : 4 = 3 200	3 200 professeurs concernés s'ils assuraient une heure de Technologie en 6 <sup>ème</sup> . Soit 25 % des professeurs
En % nombre de professeurs impactés	(3200/13 000) x 100 = 10 %	Soit 10% des professeurs ont un service amputé de 4 heures
Si plusieurs professeurs de Technologie interviennent en 6 <sup>ème</sup>	Ex. : 2 professeurs pour 5 classes Service amputé de 2 à 3 h 30 000 / 2 = 15 000 h 30 000 / 3 = 10 000 h	Tous les professeurs de Technologie sont impactés au minimum de 2 heures de service
IMPACT Nombre de contractuels en Technologie et nombre de postes supprimés	Total des enseignants titulaires et non titulaires : 1 936 400 + 258 700 = 2 195 100 Soit en Technologie : (258 700 x 13 000) / 2 195 100 = 1 500 contractuels Selon les académies de 10 à 25 % de postes vacants, soit 17,5 % en moyenne au plan national Donc, 13 000 x 17.5 % = 2275 contractuels	Fourchette basse : 1 500 postes de contractuels en Technologie Fourchette moyenne : 2 275 postes contractuels. A rapprocher de l'impact de la suppression d'une heure de Technologie : 1 600 postes. TOUS les contractuels sont concernés. A-t-on prévu un Plan de reconversion ?

### GLOBALEMENT TOUS LES PROFESSEURS DE TECHNOLOGIE SONT CONCERNÉS

Ce sont les conséquences (cachées) de l'impact de la suppression de l'enseignement de la Technologie en 6<sup>ème</sup>, annoncée par le Ministre de l'Education Nationale pour mettre en place une consolidation ou approfondissement du français et des mathématiques en 6<sup>ème</sup>, dès la rentrée scolaire de septembre 2023.

Ces heures de Technologie ne seront pas reportées pour la "revalorisation de la Technologie au cycle 4" (5-4-3<sup>ème</sup>) annoncée pour la rentrée 2024 sans aucun détail.

Impact aussi sur les mutations, qui sont déjà bloquées depuis des années.